

**CONSEIL MUNICIPAL
DE
CHARTRIER FERRIERE**

SEANCE DU 04 FEVRIER 2022

Compte rendu sommaire Affiché en exécution de l'article L 121-17 du code des communes

Absents / M FEILLU -Mme GAUTIER -Mme GRAMOND -M ROUX-DURRAFFOUR -excusées

PROCES VERBAL : le procès- verbal de la séance du 21.01.2022 est adopté à l'unanimité

Ligne de Trésorerie / recours à l'emprunt

Afin de pourvoir a un Besoin de financement en trésorerie ,
le Conseil Municipal décide : par 4 voix pour ; 1 contre et 2 abstentions de
contracter auprès de la Caisse de Crédit Agricole une ligne de trésorerie d'un montant de
43 000.00 €

SEANCE DU 09 FEVRIER 2022

Compte rendu sommaire affiché en exécution de l'article L 121-17 du code des communes

Absents / M BERNET - M FEILLU -Mme GAUTIER -Mme GRAMOND -M ROUX-DURRAFFOUR
-excusées

travaux Ecole /aide Départementale au diagnostique énergétique

le Conseil Municipal décide à l'unanimité

De solliciter l'aide du Département pour la réalisation du diagnostique énergétique sur la
construction de la nouvelle salle de classe afin d'obtenir une aide supplémentaire

garderie RPI CHARTRIER FERRIERE -CHASTEAX durant le protocole sanitaire

le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Au vu de l'allègement du protocole sanitaire dans les écoles en fin de période scolaire
2020-2021 il n'y a plus lieu de maintenir une garderie dans chaque commune
De ce faite une seule garderie est maintenue à CHASTEAX comme à l'origine
Il est dons demandé à la commune de CHASTEAX de reverser les sommes encaissées
auprès des parents dont les enfants ont été gardé à CHARTRIER FERRIERE sur la période
allant du 01.01.2021 au 06.07.2021

Infos diverses

Lecture aux conseil municipal des deux lettres de démission de MM ROUX-DURRAFFOU et FEILLU

Enfouissement réseaux village des Borderies / suite au courrier du conseil municipal au président de la
FDEE la FDEE fait une réponse en joignant le devis des travaux signé par le président du secteur d'électrification
et M le maire valant engagement des parties sur ces travaux

Création d'un espace numérique / une permanence 1 /mois soit le 3ème lundi de chaque mois aura
lieu en mairie assuré par un agent de AGGLO de 14 h30 à 16H30 sur RDV au 06.15.69.30.64 pour
vous assister dans vos démarches (création de comptes auprès des administrations , adresse mail ,
conseil pour l'accès aux différents services)